

CAPL C du 6 mars 2012

Filière gestion publique

Mouvement de mutation au 1^{er} avril 2012

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Il y a tout juste un mois, plus d'un agent sur trois dans le département (près d'un agent sur deux de catégories B et C) s'est mobilisé lors de la journée de grève nationale à la DGFIP pour l'emploi, les missions, les conditions de travail, les rémunérations.

Au-delà des différents rapports de la Cour des Comptes qui reflètent les disfonctionnements de la fusion DGI-DGCP, on voit bien que le gouvernement et la Direction Générale ne vont pas s'en arrêter là. Ce sera bientôt au tour du réseau des trésoreries et des autres missions non impactées par la mise en place des SIP et SIE.

Le déficit d'emplois affiché dans notre département, en tenant compte des arrivées, est de deux emplois pour l'ensemble des catégories.

Mais si on ajoute les départs à la retraite enregistrés à ce jour, **ce sont douze emplois qui resteront vacants jusqu'au prochain mouvement.**

Par le biais des suppressions d'emplois du PLF 2012 (- 13 emplois de catégorie C sur la filière gestion publique), **la Direction non seulement veut donner l'impression de résorber le déficit chronique mais accentue les suppressions d'emplois et remet en cause les droits et garanties des personnels.**

C'est dans ce contexte d'austérité que s'effectue le mouvement de mutation.

Aujourd'hui, l'intolérable a été atteint dans de nombreux postes et services. Un ras le bol généralisé se développe chez les personnels, toujours de plus en plus en souffrance. Le stress et toutes ses conséquences possibles s'installent de manière alarmante. Nous réaffirmons dans cette instance les préconisations de la réglementation relative au document unique d'évaluation et de prévention des risques professionnels (DUERP), qui fixent notamment la responsabilité des chefs de services en matière de risques psychosociaux, entre autres.

La CGT rappelle que les demandes de mutations infra départementales (demandes maintenues et non satisfaites lors du précédent mouvement), doivent primer les nouvelles demandes et les arrivées hors département.

Dans ce mouvement, **nous réaffirmons notre attachement au strict respect des doctrines d'emplois entre catégories C et B.**

Pour la CGT, le contrat Pacte Junior constitue une remise en cause et une fragilisation du statut de la fonction publique, au regard des modalités de recrutement qui ne garantissent pas l'égalité d'accès à la fonction publique, de la rémunération et des conditions de titularisation.

Toulouse, le 7 mars 2012

Syndicat CGT Finances Publiques
Section de Haute Garonne
Centre Régional des Finances Publiques
Place Occitane
31039 Toulouse cedex
<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/>
cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr

Concernant les travailleurs précaires dans la fonction publique, nous réaffirmons notre opposition au recrutement de contractuels (CDD ou CDI) sur des emplois dont les missions sont pérennes (conformément à l'article 3 du statut). Nous réitérons donc notre exigence que les personnels abusivement recrutés fassent l'objet d'une régularisation et une titularisation dans les emplois qu'ils occupent avec reconstitution de carrière et sans perte de salaire. S'agissant des emplois Berkani, nous demandons également leur titularisation à temps complet, ainsi qu'un plan de résorption de la précarité pour les personnels à temps incomplet pour tendre vers les 35 heures. A ce titre, nous réitérons, dans cette commission, notre exigence d'embauche à 35 heures dans les plus brefs délais du dernier emploi Berkani qui perdure dans le département avec un contrat de 20 heures.

La CGT demande la communication aux élus de la liste nominative de passage au 8^{ème} échelon de la catégorie C (indice 430) et les critères qui ont présidé à son établissement. Nous souhaitons que vous examiniez avec soin la situation la plus favorable pour la carrière entre l'obtention de la liste d'aptitude et l'accès au 8^{ème} échelon. Telle que proposée par l'administration, l'ouverture à l'indice 430 met à mal la carrière linéaire pour cette catégorie. Nous revendiquons la suppression de son contingentement qui génère de fait un nouveau grade.

La CGT se félicite de l'inscription à l'ordre du jour du bilan des primo-affectants. Nous rappelons que **la CGT n'a cessé de demander un point d'étape pour non seulement tirer tous les enseignements de la période de stage (formation, tutorat, ...) mais aussi pour anticiper tout problème éventuel rencontré par les stagiaires.**

D'une manière plus générale, la CGT dénonce le climat délétère à l'encontre des fonctionnaires. Le gouvernement stigmatise cette catégorie de la population au détriment d'une autre. C'est la double peine qui s'instaure pour les personnels en maladie : proratisation des jours ARTT et instauration d'un jour de carence. C'est la seule réponse actuelle donnée par l'Administration sur les conditions de travail.

Le compte-rendu

Sur le mouvement de mutation, l'intervention des élus CGT a permis la mutation d'un collègue dont la demande de mutation avait été émise avant la période dite de « convergence ». Ce dernier bénéficiait de la priorité par rapport aux nouvelles demandes (classées à l'ancienneté administrative). En effet, les agents ayant acquis des droits au titre de leur demande de mutation classée selon la règle de l'ancienneté de la demande doivent voir leurs droits préservés.

Sur la communication du projet de mouvement, la CGT se félicite que la DGFIP aille dans le sens de la transparence en diffusant un projet de mouvement de mutation. Nous lui avons demandé de bien spécifier aux agents et aux chefs de service qu'il ne s'agit que d'un projet et pas d'un mouvement définitif. Le rôle des CAP locales reste entier, du reste plusieurs mutations ont été modifiées suite à nos interventions.

La CGT veille et veillera toujours au respect des règles et garanties des agents. Ces dernières sont les seuls remparts au clientélisme ou à la gestion des postes « au profil ».

Sur les conditions de passage au 8ème échelon, à notre demande et au sujet de l'indice 430, Mme BON fait savoir que l'Administration Centrale ne les a pas sollicités sur ce sujet, qu'ils ne connaissent pas à ce jour les règles qui vont s'appliquer pour établir la liste.

La CGT rappelle qu'au groupe de travail sur le sujet, il a été indiqué que 1002 personnes sur toute la France seraient concernées. Il a été admis que pour cette année et à titre exceptionnel il n'y aurait pas de CAP locale pour permettre l'application au 1^{er} janvier 2012 de cette mesure. Ceci permettra aux nouveaux agents qui le souhaitent de pouvoir partir à la retraite avec ce nouvel indice. M EXPERT indique que la Direction centrale peut établir les listes sans passer par les directions locales.

La CGT a réaffirmé la linéarité et le non contingentement pour l'accès au 8^{ème} échelon.

Sur les doctrines d'emplois, l'administration admet et partage ce souhait entre les catégories B et C mais s'arroge le droit d'y déroger quand ça l'arrange...sic...

M POGGIOLI pense que le respect de ce principe prendra du temps, notamment pour les petites structures.

Sur la situation des effectifs et notre demande de transmettre aux organisations syndicales, un tableau faisant apparaître la situation des effectifs (implantés et réels) par service de Direction comme auparavant, M POGGIOLI se conformera aux directives nationales. Une enquête sur le recensement des emplois (SAGERFIP) est lancée. M POGGIOLI espère que cela permettra de trancher sur un tel besoin de détails par service. **Les représentants CGT ont insisté sur l'importance d'une telle transparence, pour non seulement avoir une meilleure vision des postes vacants pas service (qu'il soit de Direction ou non) mais aussi pour éviter tout management intempestif de « jeu des chaises musicale » entre services.**



Sur les primo-affectants, Mme BON nous indique qu'aucun des agents ne rencontrent de problèmes. On s'achemine vers leur titularisation. La CGT demande d'informer les organisations syndicales si le moindre problème se présentait d'ici là. **Sur la formation des tuteurs**, seulement 13 tuteurs ont accepté de suivre la formation spécifique. L'enquête de satisfaction est positive.

Les 31 primo-affectants se déclinent ainsi :

- **3 pacte junior**
- **3 agents via recrutement handicap**
- **1 agent technique sans concours**
- **24 recrutements issus des concours (4 FF et 20 FGP)**

Sur la notation, la Direction a indiqué les réserves de mois **pour la filière gestion publique :**

- 2 mois pour la catégorie A (de plus un +0,06 pourra être attribué au niveau local).
- 7 mois pour la catégorie B
- 4 mois pour la catégorie C

Le bilan de la notation 2011 sera soumis lors du prochain CTL du 19 mars.

La Direction rappelle que les agents à un indice plafonné sont désormais soumis au quota. M EXPERT indique que peu d'agents seront concernés, étant donné la création du 8^{ème} échelon (indice 430).



Mouvement de mutation C au 1^{er} avril 2012

4 arrivées dans le département

Mme TREFORT Stéphanie du 95 est mutée au SIP Centre,

M. GUIGNARD Grégory du 84 est muté au CHS Marchant.

Mme BAKACHOU Halima du 95 est mutée à la Paierie Départementale au 01/06/2012

Mme MARCHAND Anne du 48 est mutée à la Trésorerie Gourdan Montréjeau

Mutations internes au département

Mme PONS Adeline de la Paierie Départementale est mutée au SIP de Toulouse Sud Ouest.

M. HARAMBURU José du CHS Marchant est muté à la Paierie Départementale.

M. JOB Cédric de la Paierie Départementale est muté au CPS ERR.

M. LE BEHEREC Pascal du SIP Toulouse Centre est muté à la DRFIP Division Dépenses

Pour ce mouvement, la CGT et SNUI SUD SOLIDAIRES ont voté contre. FO s'est abstenu.
L'administration a voté POUR.

La CGT a voté contre par rapport au mode de calcul des emplois (TAGERFIP) et surtout eu égard aux vagues de suppressions d'emplois successives.

Vos représentants CGT à cette CAPL :

Ghislaine REMY, Daniel AUTHIER, Marlène ZORZIN, Valérie PINEL
Experts : Béatrice SOULANE, Marie-Christine PREVOST.

Vœu émis par les élu-e-s CGT Finances Publiques concernant le droit à mutation des lauréats nommés au 30 mai 2011 :

Si nous nous félicitons de l'inscription à l'ordre du jour de cette CAP du bilan des primo-affectants. Nous ne pouvons que nous préoccuper de la détresse d'agents séparés de leur famille et souhaitons par ce vœu attirer votre attention sur des situations personnelles particulièrement difficiles. En effet, la règle retenue par l'administration concernant les agents stagiaires reste d'être titularisé à la date de la CAP d'élaboration des tableaux de classement. **Compte tenu du calendrier des CAP, les agents de catégorie C nommés au 30 mai 2011 se verraient donc interdire la possibilité de solliciter une mutation en vue du mouvement du 1^{er} septembre 2012.** De fait cette mesure inéquitable impose à plusieurs agents un délai de séjour de presque deux ans. Ce vœu pose l'exigence de permettre aux primo-affectants de pouvoir déposer et que soit prise en compte les demandes de mutation à caractère prioritaire en vue du mouvement du 1^{er} septembre 2012.



Bulletin d'adhésion

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales
Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

SECTION :

Actif Stagiaire Retraité

Je souhaite m'abonner à :

la Nouvelle Vie Ouvrière

Facultatif > Pour les agents A et A+

Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres & Techniciens)

OUI NON

L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de cotisation supplémentaire.

La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT.

RESERVÉ À LA SECTION

Saisie CoGiTiel par la section

le : .. / .. /

Date de réception au bureau national,

le : .. / .. /

NOM :

Prénom :

Date de naissance : .. / .. /

Catégorie : Grade : Echelon :

Filière fiscale Filière publique

Adresse administrative :

Adresse pour l'envoi de la presse :

Adresse administrative Adresse personnelle (préciser) :

Tél. :

Mel :

Date : .. / .. / Signature :